

Newsletter mensuelle **CFTC Cadres** à destination des cadres, ingénieurs et assimilés



Les plaintes auprès de la CNIL ont explosé en 2021

Dans son dernier rapport, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) fait état d'un **nombre record de notifications de violations de données personnelles et de plaintes**.

Les violations de données ont ainsi bondi de près de 80 % et les visites sur le site de la CNIL ont augmenté de 12 % (11 millions de visites). Le rapport indique par ailleurs que 83 % des plaintes relatives à la surveillance des salariés concernaient des dispositifs de vidéosurveillance au travail. Les entreprises les plus visées sont des entreprises de taille réduite, sans service juridique, ni délégué à la protection des données (DPO). En effet, les PME et TPE représentent 69 % des notifications (alors que 6 % seulement émanent de grandes entreprises).

Il en découle également une **forte augmentation des contrôles opérés par la CNIL** (+ 55 % par rapport à 2020), mais aussi des sanctions (qui atteignent un montant record de plus de 214 millions d'euros).

La **CFTC Cadres** est particulièrement vigilante sur ces questions de protection des données. Le télétravail et les outils numériques permettent, techniquement, d'« **espionner** » **les salariés**, par exemple via l'enregistrement des frappes du clavier ou encore des captures d'écran envoyées toutes les 5 minutes au supérieur hiérarchique. Pourtant, ce type de pratique est complètement interdite en France car contraire aux règles du Code du travail et du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Rappelons qu'en matière de surveillance, tout est question de **proportionnalité** et l'employeur a l'obligation d'**informer les salariés** concernés. Même si la plupart des plaintes sur les outils de surveillance au travail concernent encore la vidéosurveillance ou la géolocalisation des véhicules de société, il convient de ne pas sous-estimer les risques d'usage malveillant de logiciels espions ou de webcam allumée en secret.

Panorama des retraites et des retraités

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié le trimestre précédent un panorama de la retraite. Les pensions de retraite représentent 14,4 % du PIB en 2020 et la pension moyenne de droit direct s'élève à 1.509 € brut mensuels. Le niveau de vie médian des retraités demeure ainsi plus important que celui de l'ensemble de la population. Surtout, la Drees montre dans son panorama que l'âge conjoncturel de départ à la retraite continue d'augmenter et atteint 62 ans et 4 mois en 2020.

Augmentation du nombre de retraités

Selon la Drees, le nombre de retraités de droit direct atteint près de 17 millions contre un peu plus de 15 millions en 2010. A ce chiffre, il convient d'ajouter le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion : 4,3 millions.

La part des retraites dans les dépenses publiques

Le poids des retraites dans les dépenses publiques augmente depuis plusieurs décennies. En 1990, la part des pensions dans

le PIB était de 10 % contre 14,4 % aujourd'hui. Ainsi, les pensions de retraite versées par les régimes légalement obligatoires s'élèvent à 332 milliards d'euros dont 39 % est versé par le régime général (CNAV).

Quel est l'âge moyen de départ à la retraite ?

En 2010, l'âge moyen de départ à la retraite était de 60 ans et 5 mois. Aujourd'hui, il est de 62 ans et 4 mois. En 10 ans, l'âge moyen de départ à la retraite a donc augmenté d'un an et 9 mois. La Drees constate qu'il y a de moins en moins de départs avant 60 ans et que les femmes liquident leurs droits en moyenne 7 mois après les hommes.

Quel est le montant moyen des pensions de retraite ?

Le montant moyen net de la pension de droit direct était de 1.400 € mensuels fin 2020. Si on inclut les pensions de réversion, ce montant s'élève à 1.537 €.

Pour autant, le pouvoir d'achat des retraités a diminué, notamment en raison de la hausse des prélèvements sociaux. En euros constants, les pensions ont même diminué de 0,7 % depuis 2015. L'inflation actuelle risque d'aggraver fortement la situation.

La pension moyenne des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes (28 % en tenant compte de la pension de réversion).

Quel niveau de vie pour les retraités ?

Selon la Drees, malgré l'érosion des pensions de retraite, le niveau de vie médian des retraités reste supérieur à celui de l'ensemble de la population (+ 3,3 %).

Cela s'explique par un niveau de pension relativement élevé (rapportée aux revenus d'activité nets, la pension nette moyenne se situe à 62,9 %), l'absence d'enfants à charge et parfois d'autres types de revenus.

Par ailleurs, les retraités sont sous représentés parmi les 20 % des Français ayant le niveau de vie le plus bas : le taux de pauvreté des retraités est de 8,7 % en 2019 contre 14,6 % sur l'ensemble de la population.

Panorama Drees "Les retraités et les retraites" - Edition 2022

Retrouvez la CFTC Cadres sur les réseaux sociaux !



CFTC Cadres UGICA



www.cftc-cadres.fr



@CftcCadres



@CftcCadres



Cftc Cadres Ugica



www.cftc-cadres.fr

CFTC Cadres 85 rue Charlot, 75003 Paris

ugica@cftc.fr

01 83 94 67 91

Directeur de la publication : Onno Ypma
Rédacteur, concepteur : Thomas Panouillé

CPPAP n° 1007 S 06214



Syndicat

cftc
Cadres